

**COMPTE-RENDU**

**DU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Le 21 MARS 2016 à 20 h**

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**21 MARS 2016**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 19**

**Nombre d'exprimés : 23**

**Date convocation : 15/03/2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt et un mars deux mille seize à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

## **Etaient présents :**

Daniel POMERET, Marie-Hélène BERNARD, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Pierre HART, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Jean-Charles CRONIMUND, Liliane BLAISE, Linda BEGGUI, Sandrine DEMANECHÉ, Luc FERJULE, Aurélien HANOTTE, Céline BABUS, Pierre REBUT, Myriam ROCHETTE, Vanessa KAPLAN,

## **Procurations**

Jean-Pierre FOURE à Daniel POMERET  
Anthony GANDIA à Nathalie HERAUD  
Didier RICHERD à Luc FERJULE  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE

## **Absents :**

Yves RODRIGO  
Ulrich DARBOST  
Audran BOROWSKI  
Martine PADUANO  
Marie-Elise RENDIER  
Boris VIVO

Florent FOURNIER, Directeur général des services, assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :**

- Modification du tableau des effectifs de la commune : création d'un emploi d'avenir à temps complet à compter du 01/04/2016 pour une durée de 2 ans au service Espaces Verts

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.**

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2016 est approuvé à l'unanimité.**

## **I- CONSEIL COMMUNAL D'ENFANTS**

Les élus du CCE exposent leurs projets :

**Commission Solidarité/ Citoyenneté** - Les premiers secours : Calendrier et formation aux premiers secours dispensée par la Croix Rouge auprès de tous les élèves de CM2 de la commune, soit 115 élèves : budget demandé 3000€ (270 pour le calendrier + 230 euros pour la formation)

**Commission Culture et Sport** - Les Olympiades : Les élus du CCE travaillent sur l'organisation d'une journée de rencontre festive et sportive avec les élèves de CM1 et CM2 des trois écoles soit 186 élèves : budget demandé 3000€ (comprenant : Maillots des Olympiades pour les équipes, médailles et impression de document pour l'information aux élèves)

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets « Premiers secours » et « Olympiades » pour un montant total de 6 000 € HT et dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2016.**

## **II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** **(Article 2122-22 du C.G.C.T)**

### **1-Compte rendu de gestion 2015 de l'Opac du Rhône**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers en cours de réalisation sur la commune :

Les jardins de Flora : 3 logements au lieu-dit le Bancillon

Avenue de l'Europe chemin de la Citadelle : 41 logements

Il présente ensuite les dossiers en projet :

200 impasse de la citadelle : 3 logements

141 route de Villefranche : 33 logements

Route de Graves : 20 logements

Les travaux résidence des violettes et des boutons d'or, se feront sur 2016 et 2017, résidence les bleuets en 2016 et la résidence de la vigne des garçons en 2016.

**Dont acte**

**2-Signature du Marché de services – Entretien des espaces verts (5 lots) avec la société Espaces Verts Beaujolais, 69480 Ambérieux d’Azergues et Chazal Espaces verts, 69800 Manissieux**

Xavier FELIX, explique que la municipalité s’est engagée dans une démarche environnementale, notamment quant à l’utilisation des produits phytosanitaires et à la gestion différenciée des espaces publics.

Le 7 janvier 2016, Monsieur Daniel POMERET, Maire de Anse a signé la charte régionale d’entretien des espaces publics objectif zéro pesticide.

Cette charte a été co-signée par l’EPTB Saône-Doubs, la DRAAF Rhône Alpes, la FRAPNA Rhône, et la FRODON Rhône-Alpes.

Cet acte concrétise la démarche engagée par les structures signataires de la charte pour réduire l’utilisation des pesticides. Elle constitue un levier efficace pour la maîtrise des risques liés à l’usage des pesticides dans les espaces publics.

Depuis le 26 février 2016, la commune d’Anse a mis en place un plan de désherbage sur l’ensemble de son territoire.

Les espaces communaux ont été classés en 3 catégories, prenant en compte, les risques de transfert vers les ressources en eau des produits désherbants, les caractéristiques propres à chaque lieu, les pratiques de désherbage actuelles et les impasses techniques.

Chaque catégorie correspond à un code (de 1 à 3) et une couleur (rouge, bleu, vert).  
Le seuil de tolérance de la flore spontanée est équivalent à la hauteur des plantes et au déclenchement de l’intervention.

**La présence de plante est tolérée du moment que la hauteur est limitée.**

**Modifications du CCTP :**

Article 3.1 : Entretien des surfaces enherbées :

L’herbe des parties gazonnées sera maintenue en permanence à une hauteur de 8 cm minimum et 15 cm maximum.

Article 3.2 : Entretien massifs arbustes, et haie

Le binage et bêchage est généralisé et obligatoire.

Article 3.3 : Entretien des zones minérales

L’utilisation de produits phytosanitaires est proscrite, y compris les produits de bio-contrôle.

**Dont acte**

### **3-Téléphonie fixe SFR Business team**

Monsieur le Maire explique, qu'après consultation, les tarifs s'avèrent plus compétitifs chez SFR que chez Orange.

Au-delà de l'approche financière, nous nous sommes assurés de la qualité des services SFR : les lignes téléphoniques des communes de Genay et de l'Arbresle sont gérées par SFR. Un échange téléphonique a eu lieu avec ces communes afin de nous assurer de leur satisfaction et de la qualité des services SFR.

La ligne de la sirène d'alarme restera chez Orange pour le moment, car SFR n'intervient pas sur les numéros spéciaux de ce type.

Le bon pour accord a été signé et envoyé à SFR le 10 mars 2016 et la durée du contrat est de 48 mois.

**Dont acte**

### **III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE**

#### **4-Modification du tableau des effectifs : Création au 01.04.2016 d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le service technique (pérennisation du poste)**

Afin de faire fonctionner les services municipaux, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service technique à compter du 01.04.2016.

**Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01.04.2016 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.**

#### **5-Modification du tableau des effectifs : Création au 01.04.2016 d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, il est proposé de créer un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.04.2016 et la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01.04.2016, accepte la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.**

**6- Modification du tableau des effectifs : Création au 01.04.2016 d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour le service technique en contrat avenir**

Afin de faire fonctionner les services municipaux, Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour le service technique à compter du 01.04.2016 en contrat avenir.

**Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte la création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 01.04.2016 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.**

**7-Avenant n°1 à la convention avec le CDG 69 concernant la mise en place d'une prestation d'intérim et de portage**

Le Centre de Gestion du Rhône propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une prestation d'intérim et de portage salarial.

La tarification actuelle prévoit des frais de gestion à hauteur de 6% du montant du traitement brut de l'agent et des charges sociales afférentes, pour les collectivités affiliées et de 8% pour les collectivités non affiliées.

Dans le cadre de la prestation de portage salarial, la collectivité propose elle-même l'agent à recruter après s'être assurée de son accord sur les conditions de recrutement et de rémunération. Le CDG 69 ne prend alors en charge que la gestion administrative et financière de cet agent, ce qui occasionne une charge de travail moins importante qu'avec l'intérim classique qui intègre le travail de recherche de candidats et de sélection au préalable. Or, ces deux modalités de mise en œuvre de la prestation obéissent aujourd'hui aux mêmes tarifs.

C'est pourquoi, afin de distinguer les deux prestations, le conseil d'administration du CDG 69 a adopté pour 2016 les tarifs suivants :

	Collectivités affiliées	Collectivités non affiliées
Portage	5.5% (-0.5%)	7.5% (-0.5%)
Intérim	6.5% (+0.5%)	8.5% (+0.5%)

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention avec le CDG 69 concernant la mise en place d'une prestation d'intérim et de portage.**

**8-Participation aux charges du SYDER pour 2016**

Monsieur Daniel POMERET indique que le SYDER a demandé à la commune d'ANSE, comme chaque année, si elle souhaite budgétiser ou fiscaliser sa participation aux charges du SYDER 2016.

La participation définitive aux charges du SYDER pour 2016 s'élève à 259 482.03 € contre 227 066 € en 2015. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose la fiscalisation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la fiscalisation de cette participation aux charges du SYDER pour 2016.**

### 9- Vote du Compte de Gestion 2015

Daniel POMERET précise que le Compte de Gestion de Madame DE COOPMAN, Trésorière Principale, est en tout point en conformité avec le Compte Administratif qui vient d'être présenté.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, indique que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### 10- Vote du Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire donne lecture des documents adressés aux Conseillers Municipaux. Il rappelle que le Compte Administratif comptabilise le réalisé.

Il invite ensuite les Conseillers à se reporter à la présentation générale du Compte Administratif :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 600 817.06	G	6 037 277.46
	Section d'investissement	B	2 461 581.09	H	3 245 711.40
			+		+
REPORT DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C	0.00 (si déficit)	I	1 465 680.28 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	753 209.92 (si déficit)	J	(si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	7 815 608.07	= G+H+I+J	10 748 669.18
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2015 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	385 650.04	L	179 690.78
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2014	=	385 650.04	=	179 690.78
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	4 600 817.06	=G+I+K	7 502 957.74
	Section d'investissement	=B+D+F	3 600 441.05	=H+J+L	3 425 402.22
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	8 201 258.11	=G+H+I+J+K+L	10 928 359.96

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée. Madame Marie-Hélène BERNARD propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif en tout point conforme avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Moins Monsieur le Maire, approuve le Compte Administratif 2015 tel que présenté.**

### **11-Information sur les ratios du Compte Administratif 2015**

Monsieur le Maire donne lecture des six ratios obligatoires du Compte Administratif 2015 :

CA 2015	ratios financiers commune d'Anse
Dépenses réelles de fonctionnement /population	640.92€/hab
Produits des impositions directes/population	337.41€/hab
Recettes réelles de fonctionnement /population	913.30€/hab
Dépenses d'équipement brutes/population	232.38€/hab
Encours de la dette/population	609.09€/hab
DGF/population	130.54€/hab

**Dont acte**

### **11- Affectation du résultat**

Le résultat 2015 en clôture est de :

<u>Fonctionnement</u>	Excédent	2 902 140.68 €
<u>Investissement</u>	Excédent	30 920.43 €
	Solde des restes à réaliser	- 205 959.26 €
	Affectation au 1068	800 000.00 €

**Il est proposé au Conseil d'affecter au compte 1068 : 800 000.00 € et de reporter à nouveau 2 102 140.68 € en fonctionnement.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'affecter au compte 1068 : 800 000.00 € pour couvrir le besoin de financement d'investissement et accepte**

### **12- Vote des taux**



Il est proposé de ne pas modifier les taux et de reconduire les taux existants :

Taxe d'habitation	13,73 %
Taxe Foncière Bâti	17,93 %
Taxe Foncière Non Bâti	39,40 %

Monsieur le Maire précise, qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 1996

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction des taux d'imposition directe suivants pour 2016:**

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>13,73 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>17,93 %</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>39,40 %</b>

### **13- Vote des subventions**

Claire ROSIER donne lecture de la liste des subventions et contributions budgétaires proposées au BP 2016.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il faudra voter en cas de nouvelles demandes de subventions.

Il rappelle, qu'en plus de ces subventions, des investissements lourds sont réalisés par la commune pour les associations et constituent des avantages en nature.

Il demande aux Conseillers « intéressés », car membres de Conseil(s) d'Administration ou ayant un pouvoir décisionnel quelconque dans une association, de ne pas prendre part au vote de la (ou des) subvention(s) pour laquelle (ou lesquelles) ils sont intéressés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Moins les élus intéressés à chaque subvention, approuve l'attribution des subventions dont la liste est jointe au document budgétaire 2016 et dit que ces subventions sont inscrites au chapitre 65 approuvé ce jour.**

### **14- Vote du Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget 2016 par chapitre et opérations.

Il invite les Conseillers à consulter les documents en leur possession pour la section de fonctionnement qui s'élève à 7 487 774,68 euros pour les dépenses et les recettes.

Les élus ont à leur disposition les éléments budgétaires par chapitre avec un détail par compte.

Par rapport au budget prévisionnel 2015, les dépenses de fonctionnement d'environ 9 %

Les charges générales augmentent d'environ 9 %

Les charges de personnel augmentent d'environ 2 %

Par rapport au budget prévisionnel 2015, les recettes de fonctionnement augmentent d'environ 9 %

Le montant des subventions aux associations ne baisse pas malgré la baisse des recettes attendue en 2016.

Il invite ensuite les Conseillers à consulter la section d'investissement qui s'élève à 7 113 314.89 euros pour en total dépenses et total recettes.

Il évoque ensuite certains investissements prévus au budget 2016

321 670 € d'équipement et matériel, dont 89 000 € affectés pour un investissement régulier sur les services techniques communaux, 120 000€ pour la signalétique et les panneaux lumineux et le reste dans les écoles et autres.

423 000€ de travaux (65 000 € pour les locaux associatifs, 45 000€ dans la gendarmerie, 41 000€ pour le parc de la Roseaie, 93 000€ pour le centre technique municipal, 20 000€ pour l'aviron ...etc)

5 453 094 € sur les opérations : acquisitions de foncier pour 800 000 €, rénovation de l'Espace TROUILLET pour 2 046 725 €, 175 000€ pour l'achat du terrain pour réaliser la future caserne SDIS, 85 269€ pour initier des travaux en développement durable et notamment en matière d'économie d'énergie et d'accessibilité, 2 000 000€ de crédits de paiement dans le cadre de l'autorisation de programme relative à la construction de la nouvelle école maternelle, 250 000€ pour le skate parc ...etc

Le nouvel emprunt maximum proposé sera de 1 200 000 € tandis que la commune va rembourser 487 000 euros de capital d'emprunt sur l'exercice.

Après un bref débat, sans aucune remise en cause des choix effectués, Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2016 de la commune d'Anse.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vote du Budget Primitif 2016 par chapitres et opérations.**

### **15- Information sur les ratios du Budget Primitif 2016**

Monsieur le Maire donnera lecture des 6 ratios obligatoires du Budget Primitif 2016 :

BP 2016	ratios financiers commune d'Anse
Dépenses réelles de fonctionnement /population	707.50€/hab
Produits des impositions directes/population	326.31€/hab

Recettes réelles de fonctionnement /population	797.84€/hab
Dépenses d'équipement brutes/population	978.78€/hab
Encours de la dette/population	567.29€/hab
DGF/population	105.43€/hab

## **16-Régularisation des amortissements pour les comptes 2032 et 2088**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nomenclature M14 régissant la comptabilité des collectivités territoriales

Considérant la demande de la Trésorerie de CHAZAY D'AZERGUES suite aux remarques du compte de gestion 2015 sur les comptes 2032 et 2088 qui n'ont pas été amortis.

Par délibération, il convient de rattraper les amortissements non pratiqués sur les comptes ci-dessus indiqués. Une préconisation de la DGFIP autorise le comptable à effectuer une écriture de haut bilan par opération d'ordre non budgétaire pour ce rattrapage. Cette écriture se matérialise par un prélèvement sur la réserve de fonctionnement capitalisée débit au compte 1068 et un crédit au compte 28032 et 28088.

Il faut donc autoriser la Trésorière à effectuer ces écritures sur les immobilisations suivantes :

- N°inventaire : 2004/008 ; bien acquis en 2004 ; compte 2088 pour un montant de 300 000 €
- N°inventaire : 87/001 ; bien acquis en 1987 ; compte 2088 pour un montant de 31 001.73 €
- N°inventaire : 2013/04 ; bien acquis en 2013 ; compte 2032 pour un montant de 1 853.80 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Trésorerie à effectuer les écritures sur les immobilisations suivantes :**

- N°inventaire : 2004/008 ; bien acquis en 2004 ; compte 2088 pour un montant de 300 000 €
- N°inventaire : 87/001 ; bien acquis en 1987 ; compte 2088 pour un montant de 31 001.73 €
- N°inventaire : 2013/04 ; bien acquis en 2013 ; compte 2032 pour un montant de 1 853.80 €

## **IV- URBANISME**

### **17-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de déposer le permis de construire pour la construction d'un préau à la salle la Clairière**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un permis de construire pour la construction d'un préau à la salle la Clairière.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de construction d'un préau à la salle la Clairière et autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la construction d'un préau à la salle la Clairière.**

## **VI-TRAVAUX**

### **18-Signature d'une convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques Rue des Trois Châtel à Anse**

Xavier FELIX explique au Conseil Municipal, que la présente convention a pour objet la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité, signée le 26 mai 2005, pour les travaux rue des trois Châtel.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature pour la durée de validité des travaux. Elle deviendra caduque si les travaux ne sont pas commencés dans un délai de 18 mois à compter de sa signature.

La participation financière de la commune est estimée à 7294.16€

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques rue des trois Châtel à Anse et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.**

## **VII-DIVERS**

### **19-Demande de soutien de la Mairie de CHAMELET contre le projet de carrière VICAT**

Fin mars 2013, le Conseil Départemental du Rhône a décidé de vendre au groupe VICAT, un domaine forestier de 83 Ha et le Château de Longeval. Le but est de réaliser une carrière de 30 hectares. Ce projet est comparable, en termes de volumes d'extraction et de type de roche, à la carrière de St Laurent de Chamousset, dont les riverains et usagers de la route (vallée de la Brévenne) subissent un préjudice quotidien.

C'est pourquoi la Mairie de Chamelet, demande le soutien de notre municipalité afin de réagir contre le projet de carrière VICAT qui a obtenu un avis défavorable à l'unanimité, lors de leur conseil municipal du 2 mars 2016.

**Le Conseil Municipal à la majorité, apporte son soutien à la Mairie de Chamelet afin de réagir contre le projet de carrière VICAT**

**Dates à retenir :**

23/3 : Comité Communauté de Communes

25/3 : Carnaval

29/3 : USEP

02/04 : Repas des anciens

03/04 : Escalade

09/04 : Inauguration Office du Tourisme

09/04 : Lion's club

16/04 : Les Grisemottes

21/04 : Vignes des Garçons

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 25 AVRIL 2016**